

Nyanza, le 11 Août 1952

N* 2539/Just 4

RECOMMANDE

objet

Aff. BYUSA
RP 392

C.p.i. à Monsieur le Greffier du
Tribunal de Résidence du Ruanda à
Kigali.

L'O.P.J. H. RHEINHARD

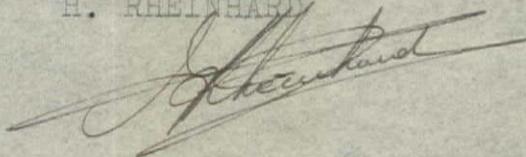
le 7/3

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la somme de 3.642,- (trois mille six cent quarante deux) francs, représentant les dommages & intérêts auxquels le nommé BYUSA Athanase, ex-greffier du Tribunal indigène à Ruhengeri a été condamné.

Puis-je vous demander de vouloir bien remettre ces D.I. au Comptable C.A.C. et nous faire parvenir le P.V. de cette remise, en double.

L'Officier de Police Judiciaire
H. RHEINHARD



A Monsieur l'Administrateur de Territoire

Chef du Territoire

de et à, R U H E N G E R I.-

